Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901169-20251208-D20251203-DE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET

Séance du 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur André SERGENT, Maire.

Date de convocation : le 25 novembre 2025.
Présents : SIOHAN Aurélie, ARGOUALCH Jean-Jacques, PAISNEL Anne, FEROC Régis, CANN Martine, GALIEGUE Pauline, LE DREAU Pierre, RANNOU Catherine.
Absent excusé: PERSON Pascal qui a donné procuration à LE DREAU Pierre.
Absent : LE PAGE Yann.
Secrétaire de séance : CANN Martine.

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Présents :9; Votants : 10

Délibération D20251203

Objet : Participation pour l'achat et l'installation d'un attelage de véhicule

Vu que M. Gilles LE GALL utilise son véhicule personnel dans le cadre de son travail dans la commune, permettant ainsi à la commune d'économiser sur l'achat et l'entretien d'un véhicule pour les services techniques

Vu la facture du garage ABGRALL Yohan de 635.65 € TTC présentée par M. LE GALL

Considérant que M. Le Gall effectue un temps non complet à Lanneuffret

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge 1/3 des frais d'attelage du nouveau véhicule de l'employé technique, Gilles LE GALL, soit **211.88 €.** Le versement se fera en une fois sur le compte de M. LE GALL.

Pour copie conforme,
Le Maire
André SERGENT